



## Hauteur

# ECHAFAUDAGE ROULANT - R457

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



ARCAS  
Formation



2 jours

14 heures

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

Dates et tarifs

Voir notre catalogue en ligne ou à la demande



### OBJECTIF(S)

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et mises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457 et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

### COMPETENCE(S) / ETRE CAPABLE

- ECHAF-R-C01 - De se situer et être acteur de la prévention des risques
- ECHAF-R-C02 - De monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- ECHAF-R-C03 - De réaliser les vérifications de mises, mises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- ECHAF-R-C04 - D'utiliser un échafaudage roulant en sécurité



**PUBLIC VISE** Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant  
Demandeur d'emploi

**Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap**

**Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à direction@arcasformation.re**



**PROFIL FORMATEUR** Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels  
Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude en andragogie.

**MODALITES PEDAGOGIQUES** Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices pratiques

**PRE-REQUIS** Aucun prérequis nécessaire à la formation

**PARTICIPANTS :** Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.



### CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

**Echafaudages :** Articles R4323-69 à R4323-80 du code du travail  
**Travail en hauteur :** Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du code du travail  
**Formation à la sécurité :** Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail  
**Recommandations :** C.N.A.M.T.S R457

**MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES** Présentation Power Point  
Vidéo  
Vidéoprojecteur

**Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :**  
Echafaudage roulant, certifié NF, conçu pour le montage/démontage en sécurité MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes n'est pas nécessaire), ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire),  
Notice de montage du fabricant,  
**Chacun des stagiaires à ses Equipements de Protection Individuels (EPI) pour le travail en hauteur**  
ARCAS Formation sera en possession d'un harnais de « démonstration » qui ne pourra pas être utilisé pour les mises en situation de travail.



## ECHAFAUDAGE ROULANT - R457



### CONTENU DE LA FORMATION

#### Acteur de prévention

- Théorie : Se situer et être acteur de la prévention des risques

#### Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

- Théorie : Identifier les différents types d'échafaudages et expliquer leurs fonctions
- Théorie : Comprendre et exploiter une notice du fabricant
- Théorie & pratique : Préparer le montage
- Théorie & pratique : Monter et démonter en sécurité un échafaudage roulant

#### Réaliser les vérifications de mise, remise en service trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant

- Théorie : Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent,
- Théorie & Pratique : Réaliser l'examen d'adéquation,
- Théorie & Pratique : Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant,
- Théorie & Pratique : Effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage
- Théorie & Pratique : Rédiger un compte rendu de vérification

#### Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

- Théorie & Pratique : Utiliser un échafaudage roulant en sécurité



### MODALITES D'EVALUATION

#### Partie théorique :

Si formation en salle : questionnaire à Choix multiples

Si formation sur chantier : grille d'évaluation selon le document de référence INRS

#### Partie pratique :

Évaluation sommative et questionnement oral lors des exercices



### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Conseillé autant de fois que nécessaire

*A savoir* : Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :

De l'évolution du matériel,

De l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

Moyenne générale de satisfaction |

%

